

# Bulletin municipal

JUILLET 2023



# MOT DU MAIRE

**Chères Anctovillaises, Chers Anctovillais,**

**C'est avec un immense plaisir que votre municipalité, comme depuis de nombreuses années, réalise ce bulletin municipal.**

**Vous trouverez au travers de celui-ci les réponses à de nombreuses questions que vous, que nous pouvons tous nous poser.**

**Cette année 2023 aura été et sera particulièrement marquée par de multiples manifestations associatives : Crèche vivante, carnaval, Pourkoiparty, après-midi 2 roues, Pourkoicolor, fêtes de la Saint Martin, vide-greniers du 15 août mais également la mise en place de cours informatiques seniors ...**

**Je tiens à remercier l'ensemble du Conseil Municipal, nos secrétaires, les associations Anctovillaises, vous tous pour votre implication dans notre vie communale.**

**Très bonne lecture.**

**François LEMOINE**

## SOMMAIRE

Page 2 [Mot du Maire](#)

Page 3 [Budget](#)

Page 4 à 6 [Travaux](#)

### [Commune d'échanges et dynamique](#)

Page 7 Pourkoipetit

Page 8 Association les Amis de Saint Martin

Page 9 Solexins du Pays Granvillais

Page 10 UNCSDf et ACCACE

Page 11 Les Chants du Boscq et Gym Pilates

Page 12 et 13 SAG

Page 14 et 15 [Autorisations d'urbanisme](#)

Page 16 et 17 [Élagage](#)

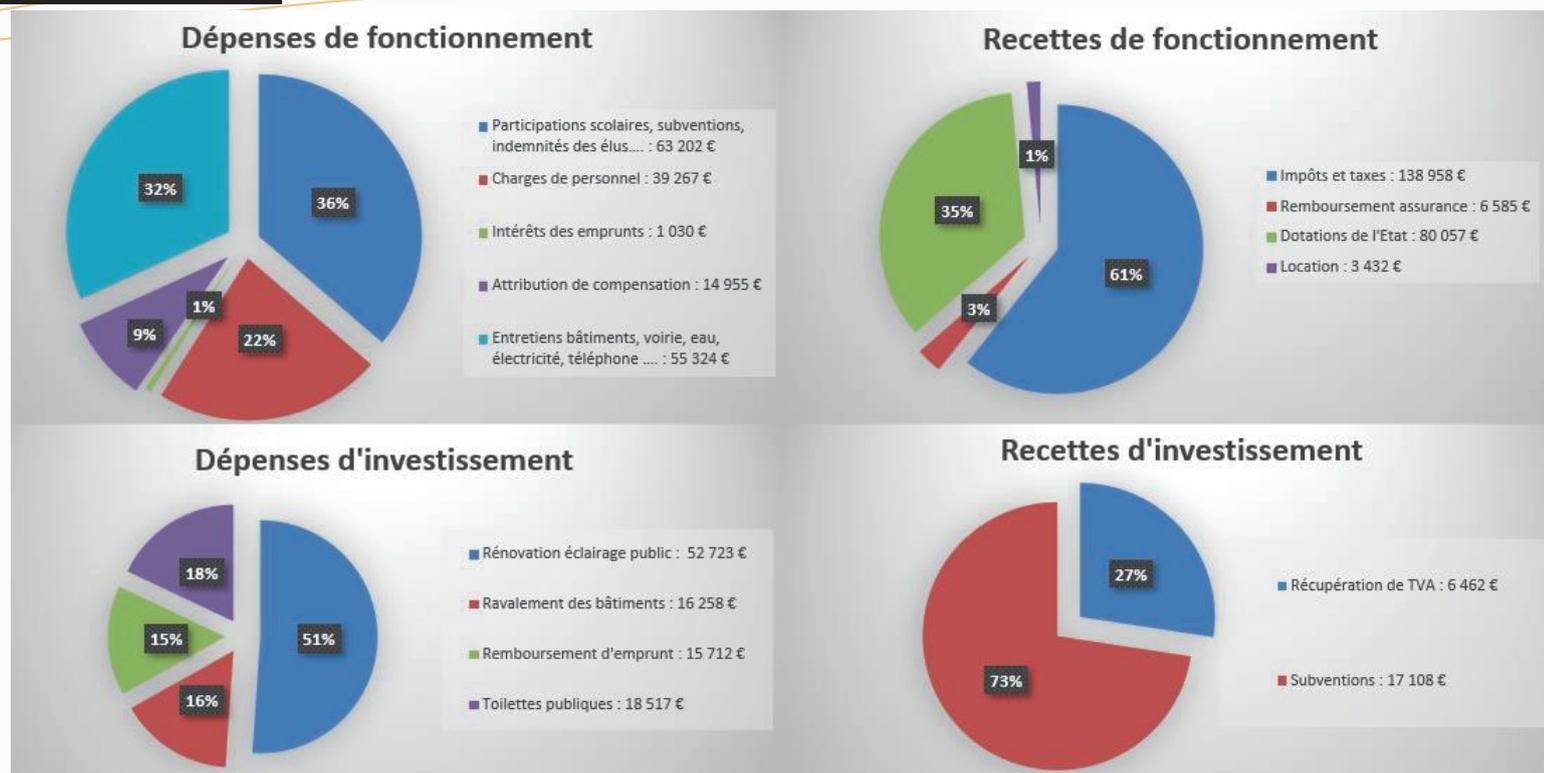
Page 18 [Entretien des trottoirs](#)

Page 19 [Un nouvel arrivant](#)

Page 20 [Déchets](#)

# Budget

## BUDGET 2022



## BUDGET 2023

Le Conseil Municipal a approuvé le budget primitif qui s'équilibre en recettes et en dépenses

- à la section de fonctionnement : 626 968,75 € (réserves comprises)
- à la section d'investissement : 60 553,32 €.

### Les impôts locaux, vote des taux 2023

Les bases fiscales des taxes sur le foncier bâti sont indexées sur l'inflation, ce qui représente une augmentation automatique de 7,1% en 2023.

C'est pourquoi le Conseil Municipal a décidé de ne pas modifier pour 2023 les taux des taxes sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti votés en 2022.

Par conséquent, les taux votés pour l'année 2023, sont les suivants :

- Taxe Foncière propriétés bâties : 45.90 %
- Taxe Foncière propriétés non bâties : 39.78 %
- Taxe d'habitation : 14.28 %

# Travaux réalisés

## Travaux isolation de la salle des fêtes (côté voie SNCF)

Pour faire suite aux travaux d'embellissement de la mairie, des garages et de la salle polyvalente, le conseil municipal a jugé utile de restaurer le mur de la salle polyvalente jouxtant la voie SNCF. Une isolation par l'extérieur a été décidée et en accord avec la SNCF, une toile de paillage a été posée évitant ainsi un entretien difficile, voire dangereux.



## Espaces verts

Afin de renouveler un massif vieillissant et dégradé, la municipalité a opté pour une modernisation du massif à proximité du monument aux morts et de la boîte à lire. La création d'un massif le long du mur de la salle polyvalente a permis d'agrémenter notre espace public communal.



# Travaux réalisés

## Travaux mairie

Pour se mettre en conformité avec la législation du travail, les sanitaires de la mairie ont été restaurés. Ces travaux de plomberie et de peinture ont été réalisés par des entreprises d'Anctoville.



## Voirie

Pour faire aboutir nos travaux de création d'éclairage public technologie LED au Vieux Val et à l'impasse de la Fontaine, de longues discussions avec les routes départementales ont permis la réfection complète de la chaussée du Vieux Val au passage à niveau du centre bourg. Le conseil municipal, de son côté, a décidé la réfection de la voirie communale de l'impasse de la Fontaine. L'entrée Nord d'Anctoville est donc intégralement renouvelée.



## Toilettes publiques

L'augmentation croissante des randonneurs pédestres, cyclistes et équins, a incité le conseil municipal à installer des toilettes publiques accessibles à tous. Disposées à proximité du départ de la boucle "randonnée famille" du topo-guide de Granville Terre et Mer celles-ci pourront également être utilisées lors du vide-greniers et de la course colorée organisés par l'association Anctovillaise « Les Pourkoipetit »

# Travaux à réaliser

## **Salle polyvalente**

En continuité des travaux de la cuisine de notre salle polyvalente, le conseil municipal a décidé la réfection des peintures de la salle. Une rénovation nécessaire étant donné les multiples sollicitations de celle-ci : locations, mises à disposition des associations communales, gym Pilate, cours séniors d'informatique.....

Un écran électrique de projection ainsi qu'un vidéoprojecteur vont également être disposés dans notre salle. Les modalités d'utilisation sont en cours de rédaction

## **Eclairage public**

Afin de poursuivre nos efforts de tri sélectif dans les colonnes enterrées de la route du pont Cé, un dispositif autonome d'éclairage LED va être aménagé à proximité de celles-ci. Les études de faisabilité ont été réalisées conjointement avec le SDEM50 (Syndicat Départemental des Énergies de la Manche) et le service des routes départementales.

## **Travaux mairie**

Afin de poursuivre les travaux d'entretien de la mairie, une réfection de la cage d'escalier menant aux sanitaires et aux archives va être réalisée. Ces travaux vont être effectués par une entreprise d'Anctoville.

# Commune d'échanges et dynamique

## POURKOIPETIT



POURKOIPETIT ? Parce que depuis le début de l'aventure, les créateurs de ce projet souhaitent proposer un grand et beau char dont les Anctovillais peuvent être fiers lors des cavalcades du Carnaval de Granville. L'inauguration du char sur la place de la mairie, le vendredi du Carnaval est un moment important pour les POURKOIPETIT. Tous les Anctovillais y sont conviés. Merci à ceux qui nous font l'honneur d'y être présents.

Depuis plus de 10 ans, nous perpétons l'esprit artisanal et satirique du Carnaval de Granville tel qu'inscrit au patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO. Pendant les 6 mois de préparation dans notre hangar froid et humide, nous nous sentons bien loin du patrimoine culturel, mais il y a toujours de l'humanité. Car c'est avant tout le plaisir de se retrouver et de créer ensemble qui nous anime. Entrer dans l'association, c'est adopter une famille de gais lurons toujours prêts à s'entraider et à faire la fête.

Mais attention, ça bosse ! Car la conception artisanale est surtout une mise en mouvement collective. Tous les membres de l'association doivent mettre la main à la pâte pour coudre, peindre, bricoler, choisir des musiques, créer une chorégraphie... Anciens et nouveaux, jeunes et moins jeunes, tout le monde trouve sa place et participe !

### Comment aider l'association

- **Devenez un POURKOIPETIT.** Chaque année l'association intègre des nouveaux membres et les Anctovillais y sont prioritaires.
- Pensez à nous pour des **dons financiers** ou de **matériel**. Nous sommes d'ailleurs toujours en quête de peinture, de bois, de visserie... et nous cherchons des sponsors.
- Participez à nos événements et aidez-nous à en faire la publicité. Suivez-nous sur Facebook et Instagram !

### Les événements



Au mois de mars, nous avons organisé notre 2ème POURKOI'PARTY où 200 convives ont dégusté une excellente paella et où nous avons fait la fête jusqu'à très tard pour les plus motivés.

Le **11 juin** a eu lieu notre 5ème édition de la **POURKOI'COLOR**. Outre la course et ses obstacles colorés ou non, c'est aussi un village d'animation avec petite restauration, buvette, structure gonflable... pour passer un bon moment en famille ou entre amis.



Le **15 août** nous proposons notre traditionnel **vide-grenier** à tous les déballeurs de la région. Comme de coutume, il fera beau et vous pourrez venir proposer vos objets à la vente, ou venir simplement vous promener et chiner des objets utiles ou insolites. Une restauration et une buvette sur place vous permettront de prendre le temps de flâner et de profiter de ce moment de convivialité et de rencontres sur la commune.

Nous vous donnons donc **rendez-vous** le **15 août** pour notre Vide-Grenier et le **9 février 2024** pour le lancement du 150ème Carnaval de Granville !

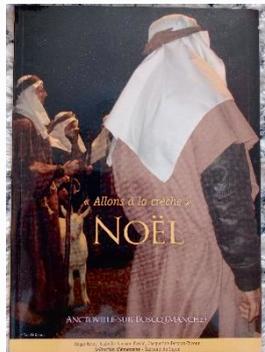
L'association Pourkoipetit vous souhaite un bel été.  
Contacts : Didine 06 49 26 20 66, Gwenaël 06.21.48.95.59

# Commune d'échanges et dynamique

## LES AMIS DE SAINT MARTIN

L'association des amis de Saint-Martin d'Anctoville-sur-Boscq, présidée par Elise Marie BOUCEY, compte une dizaine de membres actifs et des bénévoles.

L'année 2022 a été marquée par la fête de la Saint Martin d'été, sur le thème de la Normandie, animée par le groupe de danses folkloriques "la roundainche" de la Haye-Pesnel. L'année s'est clôturée avec la traditionnelle crèche vivante le 25 décembre.



Le livret « Allons à la crèche de Noël », collection Clémentine, édité par la paroisse Saint Clément de Granville, met en avant le patrimoine et les traditions de notre commune. En vente dans l'église ou à la maison paroissiale, 384 rue st Nicolas, Granville. Prix 10€.

A vos agendas :

**Dimanche 9 juillet 2023** fête de la Saint Martin d'été.

- 11h messe avec pain béni, suivie du verre de l'amitié,
- 12h30 repas, réservation possible près de Élise Marie BOUCEY (02.33.51.02.24) ou à la maison paroissiale de Granville (02.33.91.67.74)

**25 décembre 2023**, une messe de Noël sera célébrée en l'église Saint Martin.

N'hésitez pas à nous rejoindre.

Les amis Saint Martin.



# Commune d'échanges et dynamique

## SOLEXINS du Pays Granvillais

Bonjour à tous,

Encore une année passée sans événements particuliers.

Enfin le covid a disparu de nos vies mais l'inflation et le pouvoir d'achat sont présents dans nos portefeuilles et c'est pour ça que le 3 juin prochain la mairie organise un après-midi récréatif avec les solex, les vélos électriques et la marche à pied pour apprendre à être autonome dans la vie.

Les solexins ont organisé pour la première fois une porte ouverte en début d'année à la salle de la mairie et ce fut un succès. Nous étions 22 adhérents et actuellement 35 adhérents.

Les prochaines activités sont plusieurs sorties (le Mont-Saint-Michel, le Sud Manche, le Nord Manche et la fête de Saint-Aubin -des -Bois). Les journées mécaniques vont reprendre en octobre et connaissent un grand succès (environ 20 personnes).

A l'assemblée générale, nous fêterons les 10 ans de notre association qui évolue et surtout recrute des jeunes pour passer le flambeau de notre beau patrimoine français (le solex qui est mythique et va bientôt avoir 90 ans).

Je vous souhaite une bonne fin d'année 2023 et remercie très sincèrement Monsieur le Maire pour le prêt de la salle et toute son équipe pour le dévouement auprès des citoyens.

Bien amicalement.

Le Président, Serge MARTIN.



# Commune d'échanges et dynamique

## UNCSDF - Union Nationale des Combattants et Soldats de France

Président : M. LEGOUIX.

La cérémonie du 8 mai au monument aux morts a réuni une trentaine de personnes de toutes générations et s'est achevée par un moment de convivialité autour du verre de l'amitié.

Les prochaines commémorations se tiendront le 11 novembre 2023 et le 8 mai 2024 et la municipalité espère vivement la participation du plus grand nombre pour ce devoir de mémoire.



## ACCACE – Association de Chasse de la Commune d'Anctoville et des Communes Environnantes

Président : M. LEGOUIX.

### **Réglementation**

Ouverture de la chasse en septembre 2023 – Fermeture en février 2024

Pour rappel, la chasse n'est autorisée pour le lièvre que les cinq premiers dimanches et le jeudi qui suit l'ouverture.

Chaque année, la Fédération remet à l'association un droit matérialisé par des bracelets pour :

- deux chevreuils pour toute l'association
- un lièvre par chasseur

Lièvres et chevreuils doivent impérativement être munis de leur bracelet avant le transport.

Les chasseurs doivent obligatoirement avoir un permis de chasse et une carte annuelle à jour. De même, seuls les chasseurs locaux peuvent chasser sur les terres d'Anctoville.

### **Nuisibles**

Les rats, renards et rats musqués sont des nuisibles. Si la présence de ces derniers le long du Boscq, est observée par les promeneurs, elle doit être signalée en mairie pour en limiter la prolifération.

### **Prudence pour les promeneurs**

Il est fortement recommandé d'éviter les chemins ruraux et forestiers durant la saison de la chasse.

# Commune d'échanges et dynamique

## LES CHANTS DU BOSCOQ

Association fondée en 2017 pour proposer à des chanteurs amateurs de pratiquer la Polyphonie au sein de la chorale Polyfolie.

Les chansons françaises (de Brassens à Mc Solar en passant par Camille...) sont arrangées et accompagnées par Samuel LOISON multi-instrumentiste professionnel.

Les compétences exigées pour participer à cet atelier sont : la bonne humeur et l'envie d'être ensemble pour partager de bons moments.

Les arrangements sont réalisés pour 5 pupitres différents.

Les chanteurs bénéficient d'enregistrements de leurs voix à travailler pour éviter les difficultés de lectures de partitions.

Les répétitions ont lieu le **mercredi de 20h30 à 22h30** à la salle des fêtes d'Anctoville-sur-Boscq.

Une adhésion sera demandée aux participants.

Pour plus de renseignements contactez Samuel Loison au 06.68.22.60.56



Représentation le  
9 juillet dans  
l'église Saint-  
Martin  
d'Anctoville-sur-  
Boscq.

## GYM PILATES

Cours de Pilates de **18h30 à 19h30 tous les mercredis** à la salle des fêtes d'Anctoville-sur-Boscq.

Inscriptions auprès d'Esther LACROIX.

06.65.96.38.47

ecotaupi@orange.fr



# Commune d'échanges et dynamique

## Secteur Action Gériatologique (SAG)



Suite à l'assemblée générale du 24 novembre 2022 les co-présidentes Mmes DESMARS et LEZAN ont été reconduites à leur poste. Mmes DEROUET et PRUVEL restent référentes pour la commune d'Anctoville.

Pour rappel : l'association a pour but la mise en œuvre de toutes actions en faveur des personnes âgées de 60 ans et plus. Ses membres sont élus locaux, professionnels, bénévoles.

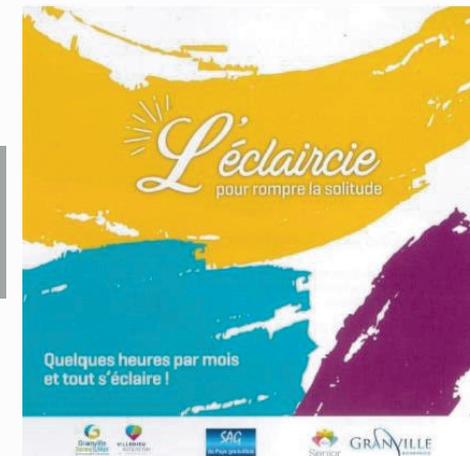
Accompagné par le CLIC du Bassin Granvillais, par la Communauté de communes Granville Terre et Mer, le pôle sénior de Granville et nombre d'autres associations, le SAG travaille à construire un réseau de bénévoles à domicile pouvant donner un peu de leur temps libre, aimant le contact, afin de rompre par une visite la solitude de personnes isolées.

Ce réseau s'appelle « l'éclaircie »

Il se construit peu à peu. Beaucoup de demande de personnes à visiter mais l'association peine à recruter des visiteurs bénévoles. Pour Anctoville une habitante ayant vu une affiche en mairie s'est proposée spontanément et après un entretien amical nous l'avons mise en relation avec une personne désireuse d'être visitée. Elles ne se connaissaient pas et n'habitent pas le même village. Les référents de chaque commune sont là pour aider, renseigner, mettre en contact les personnes concernées. Rien n'empêche de visiter une personne qui n'est pas de la commune ou vice versa.

Un livret est à disposition en mairie avec les coordonnées utiles.

“ Une visite du réseau **L'éclaircie**, c'est une rencontre entre une personne seule à son domicile et un visiteur bénévole, pour partager un moment convivial.



# Commune d'échanges et dynamique

## Secteur Action Gériantologique (SAG)



### Atelier découverte du numérique

Organisé avec l'aide du CLIC, de la Communauté de communes du pays granvillais, du SAG et de la mairie d'Anctoville-sur-Boscq, les trois premières sessions ont rencontré un franc succès dans une ambiance conviviale et sans pression.

Quinze anctovillais ont bénéficié de 30 heures de cours gratuits répartis en 8 séances d'une heure trente par semaine et encadrés par une intervenante professionnelle.

Nul besoin d'avoir son matériel car les tablettes et PC portables sont mis à disposition pendant les cours et fournis par la Communauté de communes Granville Terre et Mer.

Cet automne une nouvelle session tablette et téléphone portable, avec cinq participants se prépare et se déroulera comme les précédentes à la salle polyvalente. Conditions : avoir 60 ans ou plus et être débutant ou presque et désireux de découvrir le numérique et apprendre à devenir autonome.

Si vous êtes intéressé n'hésitez pas à nous contacter en mairie.



### Semaine Bleue du 2 au 8 octobre 2023

Le SAG participera comme tous les ans à cet événement national.

Vieillir ensemble, une chance à cultiver.

Le thème de cette Semaine Bleue insuffle un nouveau regard sur le vieillissement et renforce les liens intergénérationnels dans notre société.

Nous sommes tous concernés.

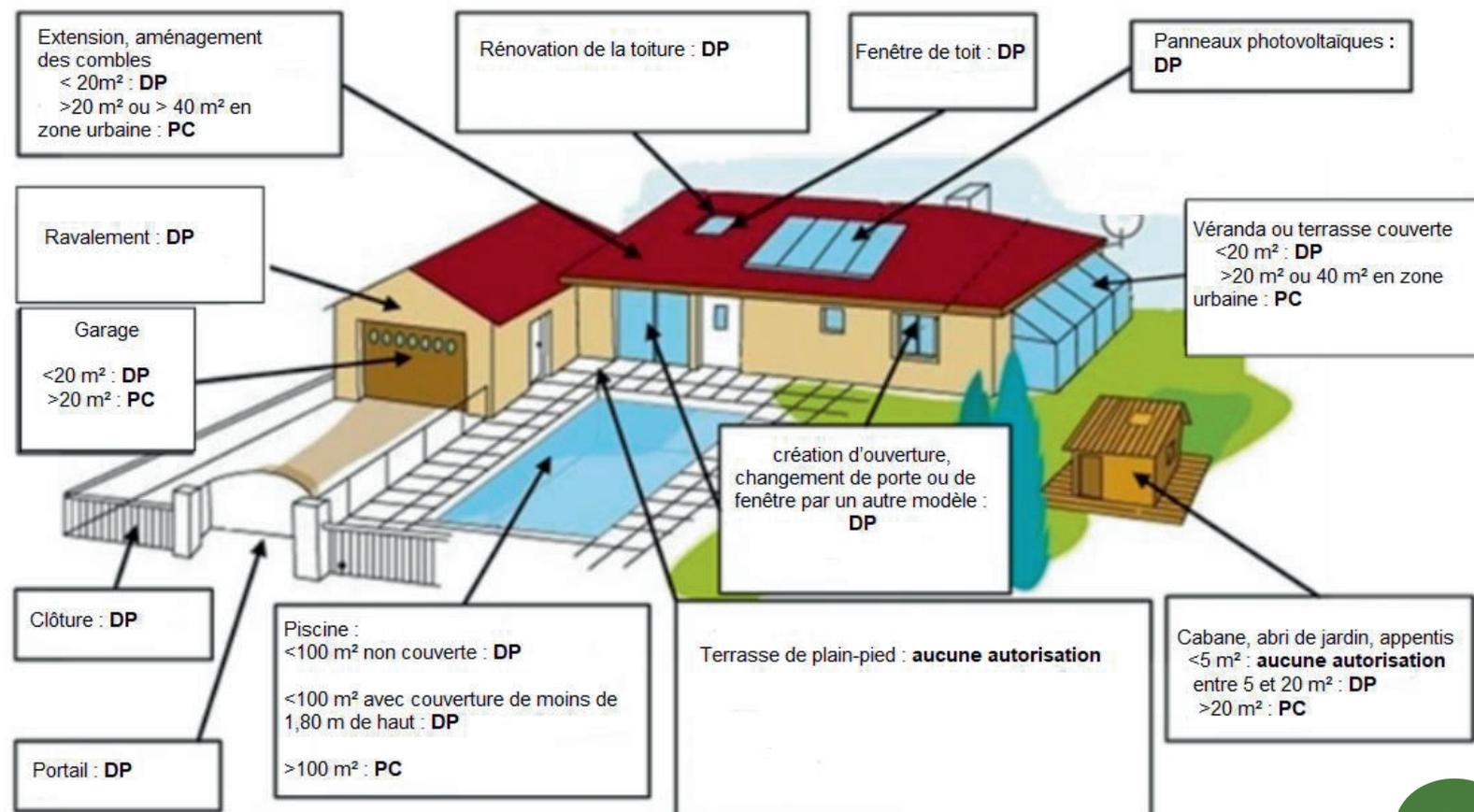
Diverses animations, dont projection d'un film suivi d'un débat sont en préparation et seront annoncés par voie de presse et affichage en mairie.

*« Ensemble, bien dans son  
âge, bien dans son  
territoire »*

# Autorisations d'urbanisme

## Quelles autorisations, pour quels travaux ?

Le dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme permet à l'administration de vérifier que le projet que vous souhaitez réaliser est conforme aux règles d'urbanisme en vigueur. En fonction de l'importance de vos travaux, une déclaration préalable (DP) ou un permis de construire (PC) sera requis.



# Autorisations d'urbanisme



**Travaux dispensés d'autorisation**, dans certaines situations aucune démarche administrative n'est nécessaire, il peut s'agir :

- des constructions nouvelles ou extensions d'une hauteur inférieure à 12 mètres et d'une surface ne dépassant pas 5 m<sup>2</sup> ;
- des travaux d'entretien et de réparation ordinaires (remplacement d'une gouttière, de tuiles de la toiture... ) ;
- de l'aménagement des combles dont la surface est inférieure à 5 m<sup>2</sup> et/ou la hauteur inférieure à 1,80 m, sans modification de l'aspect extérieur du bâtiment ;
- des terrasses de plain-pied ;
- des piscines dont le bassin est inférieur à 10 m<sup>2</sup> ;
- Les piscines dites « hors sol » démontables et dont la durée d'installation ne dépasse pas trois mois.

## Haies bocagères : déclarez avant de couper !



Les haies bocagères protègent les élevages et les cultures des aléas climatiques. Elles contribuent au maintien de la biodiversité, à la protection des ressources en eau, à la limitation des inondations et au stockage du carbone.

Les coupes ou abattages d'arbres isolés, de haies ou réseaux de haies et de plantations d'alignement inventoriés sur toute la commune sont soumis à déclaration préalable.

Une commission bocage a été créée avec la commune de Saint-Planchers, Cette commission donnera un avis sur les demandes préalables de suppression d'éléments constitutifs du bocage qui seront déposées dans chacune des deux communes et proposera, le cas échéant, des mesures compensatoires adaptées.

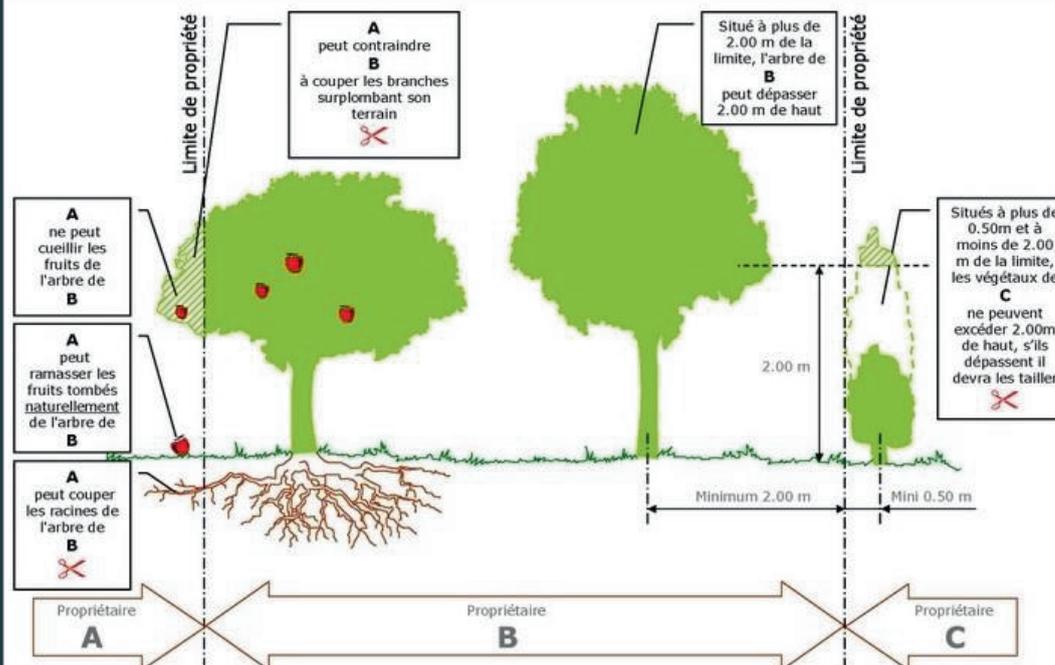
# Élagage

La distance des plantations par rapport aux limites de votre propriété et les branches qui en dépassent sont des sujets susceptibles de générer des tensions entre voisins, mais aussi de sécurité lorsque les branches d'un arbre dépassent sur la voie publique.

## Quelles sont les obligations légales de l'élagage des arbres dans un jardin ?

Les personnes qui profitent d'un jardin et de sa végétation doivent élaguer les arbres qui s'y trouvent. Dans le détail, il faut savoir que tout un chacun est tenu de couper les branches d'un arbre planté dans son terrain dès lors que celles-ci poussent au-delà des limites de la propriété. Autrement dit, il faut couper les branches qui dépassent chez les voisins.

## Que se passe-t-il si je n'élague pas mes arbres ?



### Si les branches dépassent sur un terrain privé

Le propriétaire du terrain peut vous contraindre d'élaguer votre arbre par voie de conciliation ou contentieuse. Cependant, la loi n'autorise pas un particulier à élaguer les arbres du voisin.

Ainsi, s'il est autorisé à couper des racines, des ronces et des brindilles venues d'à côté jusqu'à la limite de son terrain, il doit laisser les branchages tels quels.

# Élagage

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.



**Merci de respecter cette règle  
Pour le bien-être et la sécurité de tous !**

Travaux bruyants : quels sont les horaires à respecter ?

- lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h
- samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- dimanche et jours fériés de 10h à 12h



Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, téléphone et l'éclairage public.

Si les branches dépassent sur un terrain public ou sur la rue

Après plusieurs mises en demeure si le propriétaire de la parcelle n'effectue pas les travaux, la commune se substituera à ce manquement et exécutera les travaux d'office.

## Quand élaguer un arbre ?

La **période idéale** de taille se situe **en avril, mai et juin**. Durant ces mois, le cycle de photosynthèse est lancé, le pic de montée de sève est passé et la cicatrisation s'effectue plus rapidement.

Vous pouvez éventuellement élaguer en **hiver**, mais surtout faites-le **hors période de gros gel**.

Dans tous les cas, vous ne devez pas élaguer :

Au début du printemps, car à cette période, les végétaux déploient leurs premières feuilles afin d'amorcer leur activité de photosynthèse. Les tailler à ce moment-là revient donc à les affaiblir.

Juste avant la chute des feuilles, car les végétaux constituent alors leur réserve de substances nutritives afin de pouvoir générer les premières feuilles en début de printemps.

# Quelle zone du trottoir entretenir ?



**Vous devez entretenir la zone du trottoir jusqu'au caniveau ou sur une largeur d'un mètre devant votre habitation.**



En effet, l'article 32 du règlement sanitaire départemental énonce l'obligation suivante : "les propriétaires et les occupants d'un immeuble sont tenus d'assurer dans le cadre de leurs obligations respectives, un entretien satisfaisant de leurs bâtiments et de leurs abords."

Il revient donc à chaque citoyen (propriétaire ou locataire) de balayer, laver, retirer les déchets et désherber devant chez lui. Cela concerne les façades, les trottoirs, les caniveaux, sur les voies publiques comme sur les voies privées. À noter qu'il est interdit d'utiliser des produits chimiques pour désherber.

Le trottoir ne vous appartient pas pour autant. Vous devez assurer que ce passage public puisse être utilisé sans encombre. Il est donc interdit d'y stocker des meubles, de s'y installer ou de se garer en travers.

**La bataille de la propreté concerne chaque citoyen, jour après jour.**



**Le propriétaire riverain doit entretenir son fossé régulièrement**



Tout propriétaire riverain d'un fossé se doit de procéder à son entretien régulier afin qu'il puisse permettre l'évacuation des eaux en évitant toutes nuisances à l'amont et à l'aval du fossé (article 640 et 641 du Code Civil). Les fossés en collectant les eaux, alimentent les cours d'eau situés en aval. C'est pourquoi leur entretien doit être réalisé dans un souci à la fois de réduction des risques pour les biens et les personnes et de préservation de la qualité des cours d'eau (articles L 215 du Code de l'Environnement). Des précautions sont donc à prendre lors des opérations de curage pour ne pas altérer la qualité des cours d'eau en aval.

# UN NOUVEL ARRIVANT

## David CROUZIERES, plasticien métal

David travaille principalement la découpe plasma et les différents procédés de soudures (électrode enrobée, mig mag, tig) au travers de ses réalisations. Ses premières œuvres sont des luminaires, des objets détournés et du mobilier destinés à des boutiques, mais aussi au domicile.

Formations organisées à la demande

### INITIEZ-VOUS À LA SOUDURE ET AU TRAVAIL DES MÉTAUX

Apprenez à travailler des métaux, découvrez des techniques de soudure et créez l'objet de votre choix avec David, Designer Métal.

contact.queliseyes@gmail.com

<https://www.david-crouziers-sculpteur.com/>

<https://wecandoo.fr/atelier/manche-david-metal-soudure>



07.71.00.82.43

19

